

Eat Well, Live Well.



AGP

Ajinomoto Group Policies

French
Français

TABLE DES MATIÈRES

Message du Président et Directeur Exécutif	1
En quoi consistent les Ajinomoto Group Policies (AGP) ?	2
Champ d'application	2
Responsabilité sociétale de l'entreprise	2
Principes de base	3
1. Initiatives pour améliorer la nutrition	3
2. Offrir des services et des produits sains et de qualité supérieure	4
3. Contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable	5
4. Transactions commerciales équitables et transparentes	6
5. Approche concernant les droits de l'homme	8
6. Formation des ressources humaines et sécurité	9
7. Travailler avec les communautés locales	10
8. Responsabilité envers les parties prenantes	11
9. Protection et gestion des actifs et des informations des sociétés	12
10. Séparation nette entre les affaires professionnelles et privées	13
11. Instauration et mise en œuvre d'une bonne gouvernance	14
Ligne directe	15

Message du Président et Directeur Exécutif

Au sein du Groupe Ajinomoto notre objectif est de contribuer au bien-être de tous les êtres humains, de notre société et de notre planète grâce à AminoScience®. C'est pourquoi nous poursuivons les initiatives ASV (The Ajinomoto Group Creating Shared Value), notre approche unique pour résoudre les problèmes sociaux par le biais de nos activités et d'améliorer notre valeur économique en créant de la valeur partagée avec la société et les communautés locales.



La mise en œuvre des ASV nécessite une collaboration avec les différentes parties prenantes et cette collaboration n'est possible que si chacun d'entre nous chaque membre du Groupe travaille dur afin de gagner la confiance de la société. Conscients de cela, nous avons établi les principes qui illustrent les convictions et les comportements que les entreprises du Groupe et chacun d'entre nous qui y travaillons doivent respecter. Ces principes ont été nommés les Ajinomoto Group Policies (AGP). Les AGP représentent notre vision fondamentale et globale ainsi que le code de conduite qui régit les activités du Groupe en conformité avec les règles de chaque pays, chaque région dans lesquels nous opérons, les règles internationales relatives aux problèmes des sociétés du XXIe siècle et l'accomplissement des ASV.

Les AGP s'appliquent à toutes nos activités et constituent l'engagement écrit à l'égard de toutes les parties prenantes de respecter ces principes. Notre objectif est de contribuer au bien-être de tous les êtres humains, de notre société et de notre planète de manière à instaurer la confiance grâce au respect des AGP dans toutes nos activités.



Taro Fujie
Directeur Exécutif Représentatif
Président et Directeur Exécutif d'Ajinomoto Co., Inc.

En quoi consistent les Ajinomoto Group Policies (AGP) ?

Les AGP définissent les convictions et les comportements auxquels s'engagent toutes les sociétés du Groupe et tous les employés qui y travaillent. Ces AGP constituent également l'engagement écrit à l'égard de toutes les parties prenantes, de travailler de façon sincère au respect de ces convictions et de ces comportements.

Les AGP se composent de 11 principes de base et d'une série de politiques de groupe qui leur sont associées.

Les AGP ont été adoptées par le Conseil d'administration d'Ajinomoto Co., Inc. le 30 mai 2018 et ont été révisés autant que nécessaire depuis lors.

Champ d'application

Les AGP s'appliquent à toutes les sociétés du Groupe Ajinomoto, leurs dirigeants et leurs employés.

Responsabilité sociétale de l'entreprise

- Les sociétés du Groupe Ajinomoto ne demanderont ni aux dirigeants ni aux employés d'entreprendre des activités allant à l'encontre des AGP. En outre, les sociétés du Groupe Ajinomoto garantiront qu'aucun dirigeant ou employé n'appliquera les AGP à ses dépens.
- Les directions des sociétés du Groupe Ajinomoto devront reconnaître leur rôle dans l'application des AGP et devront devenir des exemples de conformité. Les dirigeants devront également garantir le respect des règles à l'intérieur de leur société et mettre en place des systèmes internes efficaces en prenant en compte des opinions à la fois internes et externes à leur société.
- Dans le cas d'un manquement grave aux AGP, tel que la violation d'une loi ou d'un règlement, il est attendu des dirigeants des sociétés du Groupe Ajinomoto qu'ils s'engagent de façon claire à résoudre le problème vis-à-vis des parties prenantes et qu'ils prennent les mesures nécessaires à l'identification des causes du problème et à sa prévention.

Principes de base

1. Initiatives pour améliorer la nutrition

- 1.1 Nous aspirons à nous concentrer sur les besoins nutritionnels de personnes de régions, d'âges, de modes de vie et de conditions de santé différents, et à fournir des produits et des informations qui améliorent l'équilibre nutritionnel des repas quotidiens.
- 1.2 Nous contribuons à l'alimentation émotionnelle et physique non seulement avec des produits qui fournissent les nutriments appropriés, mais aussi en recommandant des repas délicieux, des menus diversifiés, une cuisine intelligente et des repas pris en commun.
- 1.3 Nous nous efforçons d'aider les consommateurs à améliorer leur alimentation en leur proposant un ensemble complet d'informations, de produits et de services fondés sur une connaissance approfondie des conditions locales.
- 1.4 Nous offrons la possibilité de prendre des repas nutritifs avec des produits qui sont à la fois abordables et dans des styles appropriés, et qui répondent aux besoins des consommateurs dans chaque pays.

Politiques partagées du Groupe

1. Politique partagée du Groupe sur la nutrition
2. Politique partagée du Groupe sur l'accessibilité des produits

2. Offrir des services et des produits sains et de qualité supérieure

- 2.1 Nous visons constamment à placer le client au premier plan et, grâce à une technologie avancée et une forte créativité, nous développons et fournissons des produits et des services sûrs et de haute qualité.
- 2.2 Nous fournissons des informations précises et utiles sur nos produits et services afin de gagner et de conserver la confiance de nos clients, de répondre à leurs attentes et de garantir leur satisfaction.
- 2.3 Nous veillons à ce que l'ensemble de nos activités de marketing et de publicité soient menées de manière interactive avec nos clients et de manière responsable, en particulier lorsqu'elles s'adressent aux enfants.

Politiques partagées du Groupe

1. Politique partagée du Groupe sur la qualité
2. Politique partagée du Groupe sur la sécurité alimentaire
3. Politique partagée du Groupe sur la communication publicitaire
4. Politique partagée du Groupe sur l'étiquetage

3. Contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable

- 3.1 Nous travaillons avec les communautés et nos clients afin de vivre en harmonie avec la planète et créer une société axée sur le recyclage durable et neutre en carbone. En outre, nous mettons en œuvre des initiatives visant à préserver le capital naturel et la biodiversité, qui sont les fondements indispensables de nos activités.
- 3.2 Nous incitons tous les individus à utiliser les ressources et l'énergie de manière plus efficace et à adopter un mode de vie respectueux de l'environnement.

Politiques partagées du Groupe

1. Politique partagée du Groupe sur l'environnement
2. Politique partagée du Groupe sur le bien-être animal

4. Transactions commerciales équitables et transparentes

- 4.1 Nous nous engageons à faire preuve d'équité et de transparence dans toutes nos transactions et à appliquer des pratiques commerciales équitables, en reconnaissant la valeur de nos partenaires commerciaux.
- 4.2 Nous prenons les mesures nécessaires pour nous assurer de bien comprendre et de respecter les lois antitrust, et autres lois et règlements relatifs à la concurrence dans chaque pays où nous exerçons nos activités. Nous ne participons à aucun arrangement sur les prix ou les volumes de vente et de production avec nos concurrents (entente illicite ou 'cartels'), ni à aucune offre collusoire. Nous n'employons pas de moyens déloyaux dans le but d'éliminer des concurrents ou leur bloquer l'accès au marché.
- 4.3 Lorsque nous sélectionnons des sous-traitants et des fournisseurs, nous comparons et évaluons équitablement des critères tels que les prix, la qualité et les services. Nous n'adoptons pas un comportement qui désavantage nos partenaires commerciaux en tirant parti de notre position dominante.
- 4.4 Nous impliquons nos sous-traitants et nos fournisseurs dans nos efforts pour assumer nos responsabilités sociales, notamment la préservation de l'environnement et la protection des droits de l'homme, et nous travaillons avec nos fournisseurs pour contribuer à la durabilité des communautés tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- 4.5 Dans nos relations avec nos clients et nos partenaires commerciaux, nous agissons avec discernement et n'adoptons pas de comportement inapproprié tel que l'offre de cadeaux, de divertissements ou d'argent.

- 4.6 Nous n'offrons pas de cadeaux, de divertissements, d'argent ou tout autre avantage sous forme de pot-de-vin à des fonctionnaires nationaux ou étrangers, ou des personnes occupant une fonction équivalente, de quelque manière que ce soit. Nous entretenons des relations normales et saines avec les agents des gouvernements et les fonctionnaires.

Politiques partagées du Groupe

1. Politique partagée du Groupe sur l'approvisionnement
2. Politique partagée du Groupe pour les fournisseurs
3. Politique partagée du Groupe sur la prévention des pots-de-vin
4. Politique partagée du Groupe sur les activités politiques et les contributions politiques

5. Approche concernant les droits de l'homme

- 5.1 Nous menons nos activités conformément à notre compréhension des droits de l'homme reconnus internationalement et en respectant les règles de conduite internationales relatives aux droits de l'homme.
- 5.2 Nous travaillons en collaboration avec diverses parties prenantes afin d'éviter de nous rendre complices de violations des droits de l'homme.
- 5.3 Nous respectons les principes et les droits fondamentaux suivants concernant le travail. Nous (a) reconnaissons le droit à la liberté d'association et à la négociation collective ; (b) interdisons le recours au travail forcé sous quelque forme que ce soit ; (c) interdisons le recours au travail des enfants ; (d) ne tolérons pas la discrimination à l'emploi ; et (e) garantissons un environnement de travail sûr et sain.

Politiques partagées du Groupe

1. Politique partagée du Groupe sur les droits de l'homme

6. Formation des ressources humaines et sécurité

- 6.1 Nous nous efforçons d'offrir des opportunités d'emploi intéressantes qui permettent à nos employés de développer et d'exercer leurs compétences et leurs capacités dans le respect de leur diversité, de leur caractère et de leur individualité.
- 6.2 Nous adoptons une perspective globale dans notre travail, mettons l'accent sur le travail d'équipe, faisons preuve de créativité et valorisons l'esprit pionnier afin de contribuer au développement du Groupe Ajinomoto.
- 6.3 Nous soutenons les efforts des employés pour mener une vie épanouie et contribuer à la prospérité de la société grâce au développement continu de notre Groupe. Pour y parvenir, nous nous efforçons de nous améliorer constamment au moyen de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes.
- 6.4 Nous avons pour objectif d'établir un climat de travail qui améliore la satisfaction professionnelle et favorise la productivité.
- 6.5 Nous respectons les lois et la culture de chaque pays et de chaque région où nous avons des activités. Nous interdisons toute discrimination envers quiconque fondée sur la race, l'ethnie, la nationalité, la religion, les convictions, le lieu de naissance, le sexe, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, etc.
- 6.6 Nous créons et entretenons des lieux de travail positifs, exempts de toute discrimination et de tout harcèlement et où chacun respecte la dignité des autres.
- 6.7 Nous respectons chaque individu et avec la participation de tous les employés, nous faisons de la sécurité et la santé au travail l'une des composantes les plus importantes de nos activités.

Politiques partagées du Groupe

1. Politique partagée du Groupe sur les ressources humaines
2. Politique partagée du Groupe sur la sécurité et la santé au travail

7. Travailler avec les communautés locales

- 7.1 Nous nous efforçons d'apporter une contribution sociale, afin de créer des sociétés prospères là où nous exerçons nos activités et dans la société dans son ensemble. Nous nous concentrons sur le développement économique, culturel et éducatif de chaque communauté où nous avons des activités.
- 7.2 En notre qualité de membres des communautés locales, nous sommes encouragés, à titre individuel, à participer à des activités contribuant au bien de la société.
- 7.3 Nous reconnaissons que chacun d'entre nous, en tant qu'employé du Groupe, représente le Groupe Ajinomoto chaque fois qu'il/elle interagit avec le public, et à ce titre, nos actions sont régies à tout moment par une conscience des codes sociaux.

Politiques partagées du Groupe

1. Politique partagée du Groupe sur le développement des communautés locales

8. Responsabilité envers les parties prenantes

- 8.1 Nous mettons tout en œuvre pour appliquer des méthodes de gestion efficaces, offrir des dividendes appropriés aux actionnaires et accroître continuellement la Valeur des sociétés.
- 8.2 Nous communiquons les informations pertinentes dès qu'elles sont nécessaires aux différentes parties prenantes et répondons avec justesse et soin à leurs attentes et à la confiance qu'elles ont placée en nous.
- 8.3 Nous établissons des relations de confiance et favorisons la collaboration en engageant un dialogue permanent avec nos diverses parties prenantes.
- 8.4 Nous maintenons et utilisons un système de contrôles internes appropriés afin de garantir la fiabilité et l'exactitude des rapports financiers communiqués aux parties prenantes.
- 8.5 Nous ne nous lançons dans aucune activité illégale, telle que les délits d'initié, y compris les transactions d'actions ou d'autres instruments de placement en nous servant d'informations non publiques, en rapport avec des sociétés cotées du Groupe Ajinomoto ou des sociétés partenaires cotées.
- 8.6 Nous assumons notre responsabilité sociale en nous conformant aux lois fiscales et en nous acquittant des impôts appropriés de chaque pays dans lequel nous avons des activités, tout en nous nous efforçant de gérer correctement les risques fiscaux.

Politiques partagées du Groupe

1. Politique partagée du Groupe sur l'impôt général
2. Politique partagée du Groupe sur le partage d'informations avec les parties prenantes

9. Protection et gestion des actifs et des informations des sociétés

- 9.1 Nous protégeons et gérons rigoureusement les informations confidentielles et les actifs corporels et incorporels des sociétés, notamment les secrets commerciaux et la propriété intellectuelle.
- 9.2 Nous reconnaissons l'importance de protéger les informations personnelles et prenons soin d'obtenir, d'utiliser et de communiquer ces informations de manière appropriée afin d'éviter les fuites d'informations.
- 9.3 Nous avons conscience que nos marques et nos droits de propriété intellectuelle sont des actifs importants de l'entreprise et les utilisons de manière correcte et appropriée conformément aux lois et aux règles du Groupe Ajinomoto.
- 9.4 Nous respectons les droits de propriété intellectuelle légitimes des tiers.

Politiques partagées du Groupe

1. Politique partagée du Groupe sur la sécurité de l'information
2. Politique partagée du Groupe sur la confidentialité
3. Politique partagée du Groupe sur la propriété intellectuelle

10. Séparation nette entre les affaires professionnelles et privées

- 10.1 Nous prenons des mesures pour nous assurer que les intérêts des employés y compris ceux de leur famille n'entrent pas en conflit avec les intérêts des sociétés du Groupe Ajinomoto.
- 10.2 Nous utilisons les actifs et les informations des sociétés uniquement à des fins professionnelles et non pour la poursuite d'intérêts privés.
- 10.3 Nous reconnaissons que les relations d'affaires établies par les employés appartiennent à la société, même après que les employés ont pris leur retraite.
- 10.4 Nous faisons clairement la distinction nette entre les informations publiques de la société et les informations personnelles des individus postées sur les réseaux sociaux. Nous sommes conscients de nos rôles et responsabilités en tant que membres du Groupe Ajinomoto même lorsque nous publions des informations à titre individuel, et nous ne commettons pas d'actes susceptibles de nuire au Groupe Ajinomoto, à sa réputation ou à tout autre de ses actifs.
- 10.5 Nous nous engageons dans des activités politiques seulement en tant qu'individu prenant une position personnelle, et en dehors des heures de travail et des locaux de la société.

11. Instauration et mise en œuvre d'une bonne gouvernance

- 11.1 Nous instaurons des systèmes de gouvernance axés sur une délégation appropriée des pouvoirs et des responsabilités, et gérons le Groupe de manière équitable, transparente et efficace afin d'accroître constamment les valeurs de notre Groupe.
- 11.2 Nous mettons en œuvre une gestion des risques stratégiques et une gestion des crises afin d'être prêt à faire face aux problèmes politiques, économiques ou sociaux, tels que le terrorisme, les cyberattaques et les catastrophes naturelles.
- 11.3 Nous évitons absolument toute implication dans des organisations criminelles, qui constituent une menace pour l'ordre et la sécurité des citoyens. En outre, nous nous opposons résolument à toutes les organisations criminelles et refusons toute demande inappropriée, quelle que soit sa nature.
- 11.4 Nous respectons les lois et réglementations en vigueur et agissons conformément aux AGP, qui constituent notre propre code de conduite.
- 11.5 Nous signalons ouvertement toute fraude ou violation des lois, des règlements ou des AGP sur les lieux de travail ou dans le cadre des activités du Groupe dès que nous en avons connaissance. Nous discutons avec les dirigeants concernés et utilisons notre système de lancement d'alerte afin d'identifier les failles et les problèmes.

Politiques partagées du Groupe

1. Politique partagée du Groupe sur la gouvernance
2. Politique partagée du Groupe sur la gestion des risques
3. Politique partagée du Groupe sur la comptabilité
4. Politique partagée du Groupe sur la prévention des fraudes et des détournements de fonds
5. Politique partagée du Groupe sur le lancement d'alerte

Ligne directe

- Les sociétés du Groupe Ajinomoto devront mettre en place des moyens permettant aux employés de rendre compte de violations ou de problèmes conformément à la « Politique partagée du Groupe sur le lancement d'alerte » décrite au chapitre 11.
- Les sociétés du Groupe Ajinomoto devront protéger les données personnelles et garantir la confidentialité de toutes les personnes à l'origine d'une alerte, et devront s'assurer que les alertes ne sont pas lancées aux dépens des lanceurs d'alerte.
- Outre les services d'alerte téléphoniques disponibles dans chaque société, les alertes peuvent également être lancées à l'aide de l'outil suivant.

Ligne directe du Groupe Ajinomoto

Site Web : <https://ml.helpline.jp/g-hotline/>

Identifiant : hotline Mot de passe : ajinomoto



* Accessible 24 heures sur 24, 365 jours par an, en 22 langues

* Si le rapport concerne directement un directeur ou un responsable, veuillez sélectionner la ligne directe du Comité d'audit.

Ajinomoto Co., Inc.

15-1, Kyobashi 1-chome, Chuo-ku,

Tokyo 104-8315 Japan

Tel: +81 (3) 5250-8111

URL: <http://www.ajinomoto.com/en/>

Eat Well, Live Well.

Aj

AJINOMOTO.